No 29 SEPTEMBRE 1996

de favoriser les femmes, mais plutôt de cesser de favoriser les hommes.

Le SILENCE des FEMMES

Tonseil d'Etat sempiternellement moncsee malgré la "chance" d'électrons complémentaires , les noms de Constane Langenberger et Francine Jeannette parfois articulés, celui d'acte Jaggi gommé, comme scotomisé

Que s'est-il passé ? Et nous, association pour les droits de la femme, avons-nous faibli à notre mission : pas d'invitation à voter femme ?

Pelevons pourtant qu'un membre de l'ADF-vaud le Conseiller d'Etat Philippe Biéler, a rompu le sience dans 24 heures" du 3.6.96 : Maigne les prochaines élections vaudoises il n'y aura toujours pas de femme au Conseil d'Etat! Je le regrette sincèrement, car nous aurions grand besoin d'un apport féminin."

Mais nous, les membres femmes ?
Dans une discussion de comité, ces
mots revenaient avec une insistance
rageuse: "Il y a une femme, une seule femme d'Etat (entendez une seule personne); elle a su, par exemple,
faire des économies à la ville de
Lausanne, sans consulter Bossard!
Pourquoi la recherche de candidats
ou candidates s'opère-t-elle comme si

Yvette Jaggi n'existait pas?

Nous connaissions bien les arguments dits politiques mais nous avons voulu aller aux sources et c'est ainsi que, de la bouche de notre chère Yvette, nous avons appris que le canton ne l'intéressait pas ; nous nous sommes donc inclinées. Mais si, manifestation à l'appui, nous avions montré à "notre" syndique, à quel point elle nous semblait la femme de la situation , aurait-elle changé d'avis?

Pour Christiane Langenberger c'est le comité du 14 juin qui proposa que les femmes militent pour sa candidature. Mais l'entente avait déjà fait son choix . Quant à la principale intéressée , elle réaffirma sa loyauté vis-à-vis de son parti; si celui-ci lui demandait de se présenter au second tour, elle le ferait même à son corps défendant. Soulagement de notre conseillère nationale!

Francine Jeanprêtre, elle, annonça d'emblée la couleur : si Joseph Zisyadis maintenait sa candidature au second tour, elle-même ne se présenterait pas. Encore une fois, nous nous sommes inclinées.

L'égalité, c'est cela aussi : ne pas accepter de ferrailler dans toutes les batailles, surtout quand le terrain est miné. Reconnaître aux femmes le droit à la non-candidature.

En 1998, nous saurons prendre notre revanche.

Ch. Mathys-Reymond

<u>Sommaire:</u> - Editorial	
Le silence des femmes	1
La loi sur le travail	2
La loi sur l'égalité	3
Du côté de l'ADF	4
Une présidente au Parlement vaudois	5
Félicitations et place des femmes dans quelques profession	6 7
Nécrologie	8
Assurance maternité	9
Communication femmes-hommes	: 10
La paix par les femmes	11
Bisous-fessées .	12-13
Littérature	14
Courrier et réflexion	15
Agenda	16

Comment supporter de nous voir, en de si nombreuses occasions, si primaires, si brutaux, si bornés, si mesquins lorsqu'on possède nos instruments d'analyse, nos moyens de conceptualiser, en un mot nos extraordinaires capacités intellectuelles, spirituelles et artistiques?

Merci M. Michel Danthe, réd. en chef de Construire 31.7.96

RÉVISION DE LA SUR LE TRAVAIL

Projet du parlement, appuyé par les patrons, refusé par les syndicats.

- Pas de compensations en temps pour es travailleurs de nuit.
- Extension du travail de jour de 20 heures LECL 3 23 heures
- Possibilità d'étendre le travail de jour depuis 5 neures du matin ou jusqu'à minuit.
- Ouverture des magasins six dimanches par an sans autorisations.
- Cinq cents heures de travail supplémentaire sers autorisations.
- Leves de l'interdiction du travail de nuit des femmes.

n le 1er décembre 1996



Le Conseil fédéral laisse la liberte de vote, car il ne soutient pas la révision en raison de l'absence de compensation pour le trawail de nuit.



Le référendum contre la loi sur le travail, vu par Richards.

NOM:	
PRENOM:	
Je désire recevoir	exemplaire/s à Fr. 14 l'unité

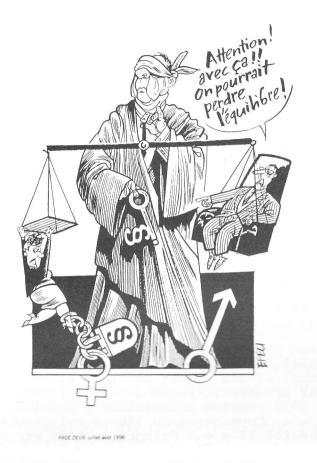
Informations juridiques et sociales - Adresses utiles

INFO-GUIDE

Bulletin de commande à adresser à :

DEPARTEMENT AIC BUREAU DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES Caroline 11 1014 - LAUSANNE

Egalité hommes-femmes la loi vaudoise opérationnelle



La loi vaudoise, qui permet l'ap-plication de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes entrée en vigueur en juillet, a été adoptée par le Grand Conseil le 24 juin dernier. Jugé minima-liste par la gauche et les Verts, ces derniers ont tenté vainament d'y apporter plusieurs amendements Un seul, proposé par la soussignée, a trouvé grâce auprès de l'ensemble des député-e-s. Il s'agissait, d'une part de donner au bureau de l'égalité une base légale en inscrivant le principe de son exis-tence dans la loi, d'autre part de définir dans les grandes lignes sa mission, notamment celle d'informer la population, de conseiller les particuliers et les autorités, mais surtout de mettre sur pied et co-ordonner des mesures actives en vue d'encourager l'égalité des chances entre hommes et femmes. L'inscription du bureau de l'éga-lité dans la loi est moins anodine qu'il n'y paraît de prime abord. Non seulement, son existence ne sera plus remise en cause à chaque discussion sur le budget, mais c'est aussi la première fois au ni-

veau suisse qu'un bureau cantonal de l'égalité se voit confier un rôle précis pour l'application de la loi sur l'égalité et voit donc son utilité reconnue au niveau légal.

Le reproche principal fait par la gauche et les Verts à l'encontre du projet présenté par le Conseiller d'Etat Jacques Martin, est l'option prise par ce dernier de renoncer à une commission de conciliation spécialisée traitant des litiges contraires à la loi sur l'égalité. La majorité parlementaire a préféré confier aux instances en place (Tribunaux de prud'hommes, juges, etc.), des instances malheureusement encore très masculines, le traitement de ces litiges. La députée socialiste Marlyse Dormond a presque réussi à faire admettre que le bureau de l'égalité fonctionne comme commission spécialisée. Son amendement a malgré tout été rejeté par la droite majoritaire.

Rappelons que, le 14 juin 1981, le peuple et les cantons suisses ont ajouté un second alinéa à l'article 4 de la Constitution fédérale. Il prévoit expressément l'égalité des droits entre hommes et femmes. La deuxième phrase précise que la loi pourvoit à l'égalité. La troisième que femmes et hommes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale. De nombreuses études ont démontré que ce principe est encore loin d'être concrétisé. Il aura fallu 15 ans au parlement pour accoucher d'une loi permettant de concrétiser ce principe et donnant aux personnes discriminées la possibilité de se défendre devant la justice.

Un petit pas de plus sur le long chemin de l'égalité.

Du côlé de l'ADE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ADF-VAUD

DU 1ER JUIN 1996

Nous qui avons eu la chance de vivre cette belle journée de printemps à la Maison Visinand à Montreux, nous remercions de tout coeur Silvia RIGHETTI et Irène BAUMGARTNER qui nous ont accueillies si chaleureusement pour une Assemblée empreinte de qualités

féminines et féministes, du café-croissant au goûter final, en passant par la partie statutaire puis la

conférence de Maryse DURRER: "Pékin et moi"

La conférencière, membre de l'ADF-Vaud, a vécu le sommet mondial des femmes en qualité de membre de la délégation suisse officielle sous la conduite de la Conseillère fédérale Ruth DREIFUSS (le Forum, - l'anticonférence - réunissant env. 30'000 femmes d'ONG s'étant tenu à 60 km. de là). 189 Etats du globe étaient représentés par 6'000 délégué-e-s. 3'800 journalistes étaient venus rendre compte des assises des femmes qui ont réuni dans les 50'000 personnes, dont deux tiers de femmes. Ces quelques chiffres pour dire l'importance de la manifestation que la Chine avait offert d'organiser.



La Charte de l'ONU de 1945 proclamait bien l'égalité des sexes, mais ce n'est que bien plus tard que les responsables ont réalisé que le statut réel des femmes était fort éloigné de ce principe. Le Sommet mondial des femmes semblait alors être l'instrument idéal pour promouvoir leurs droits politiques économiques et sociaux. En 1976, Mexico a traité de l'égalité du développement et de la paix. Copenhague en 1980 s'est penché sur le monde du travail. Ensuite il y eut Nairobi en 1985 et Le Caire en 1990 où les Etats ont pris des engagements moraux qui, en Suisse, ont mené à la création de "Bureaux de l'égalité".

Pékin 1995 aura été, à l'instar des autres, une plateforme d'action qui porta son intérêt aux questions concernant l'éducation, les soins et la santé, la pauvreté, la violence, l'environnement, les guerres, les structures économiques, la promotion, le travail, les médias, l'excision etc., tous domaines où les femmes subissent d'importantes discriminations.

Il est apparu que le Sud, ainsi que certaines Eglises, sont opposés aux droits sexuels des femmes. La violence contre les femmes, même à l'intérieur de la famille, doit être combattre par les gouvernements qui s'engagent également à protéger les petites filles dès avant leur naissance (avortements). En outre, les femmes doivent obtenir le contrôle de leur ferredité, et, en cas de succession, la part équitable qui revient à chaque membre de la famille.

Les pays se sont regroupés par affinités: les riches, en général du Nord, sont d'accord dans la cou les engagements n'entraînent pas de dépenses. Les du Sud s'opposent aux changements culturels. Les diverses sont marquées d'une région du globe à l'autre. Les femmes du Nord se préoccupent d'égalité, tandis que celles de Suf se battent encore pour vivre. L'égalité des droits par l'ONU il y a 50 ans est encore loin de la réalite.

Cette conférence a suscité un débat nourri sa 💷 situation des femmes en Suisse, encore sous-représentes en politique pour faire respecter les lois sur l'en attendant l'évolution des mentalités...

Un grand merci à Maryse DURRER pour son passimment exposé.

Marie-Louise

Une présidente au Parlement vaudois

Pour la seconde fois de son histoire, le Grand Conseil s'est donné une présidente : depuis mai dernier, **Jacqueline Maurer-Mayor** est la première dame du Canton, 15 ans après Marguerite Narbel.

Entrée au Parti radical démocratique en 1971, Jacqueline Maurer s'y montra tout de suite très active. Jugez un peu de sa carrière (et je saute quelques étapes!) : présidente du Groupe féminin lausannois (1973-78), conseillère communale lausannoise (1973-81), députée au Grand Conseil (dès 1978 pendant deux législatures, puis de nouveau dès 1990), membre du Comité directeur du PRD suisse (1983-92), vice-présidente du PRD vaudois (1985-96).

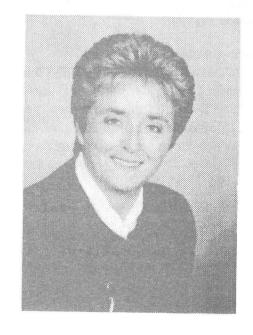
En dehors du parti radical, elle préside l'Automobile Club de Suisse, section vaudoise, elle est membre de la Commission du Planning familial du Centre Médico-social de Pro Familia et préside le Groupement des Hôpitaux régionaux vaudois (GHRV) et j'en passe.

Et - petite cerise sur le gâteau comme on aime à dire aujourd'hui! - Jacqueline Maurer fait partie depuis 23 ans de l'ADF.

Nous lui avons demandé ce qu'elle espérait pouvoir montrer, prouver ou réaliser en tant que présidente du Grand Conseil. - «Il m'est bien difficile de répondre à cette question. J'observe, au fil des représentations que je fais, que les Vaudois sont très inquiets de la situation de leur canton. Je suis particulièrement frappée par leur désir de dialogue et le besoin qu'ils ont d'être rassurés. Je mesure à quel point le monde politique est coupé des citoyens!

Je l'ai dit dans mon discours d'investiture, je m'emploierai, durant cette année, à tenter de redonner confiance aux Vaudois, en eux d'abord et en leurs autorités ensuite. Pour l'instant, je constate que le discours passe bien et que les discussions sont plutôt positives. Les gens ont beoin de comprendre ce qui se passe, ce qui est normal.

D'autre part, vous le savez, le climat est très tendu entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Je m'efforce là aussi de rétablir des «relations» normales tout en n'omettant pas une fois de rappeler à ces Messieurs de l'Exécutif que le Grand Conseil est souverain et qu'ils lui doivent respect et disponibilité. Ca, c'est beaucoup plus difficile.



J'ajoute que je bénéficie de beaucoup d'attention et de solidarité de la part de mes collègues député-e-s de tous les groupes confondus. Je dis volontiers que je ne ressens pas la lourdeur de ma tâche parce que je me sens «portée», soutenue, par l'ensemble de mes collègues qui me témoignent beaucoup d'encouragements et d'amitié. Je mesure ma chance et ce privilège d'autant plus que mes prédécesseurs n'en ont pas bénéficié dans la même proportion.»

L'ADF dit ses félicitations et ses voeux à Jacqueline Maurer. Bonne année, Madame la Présidente!



Au risque de paraître ringardes, citons ces **premières** qui ont fait une percée dans la cuirasse masculine:

- Mme Ruth METZLER-ARNOLD, juriste et expertecomptable de 32 ans, est élue Conseillère d'Etat, au poste de Directrice des finances par la Landsgemeinde d'Appenzell, cinq ans seulement après l'introduction du suffrage féminin. Les Appenzellois sont GRANDS.

- Mme Denise PIGNARD, première Préfète de l'Histoire vaudoise, fera bénéficier le district d'Avenches de son tempérament combatif pour défendre les causes qui lui tiennent à coeur.



La Préfète





Antoinette Pascarella



Barbara Graber



Ruth METZLER-ARNOLD

Un bastion masculin est tombé

Le Palais fédéral a depuis le mois de juin une huissière : BARBARA GRABER. A-t-on imité le Canton de Vaud qui, une fois de plus, avait montré le chemin? En 1995, une huissière arborait fièrement son costume créé par une apprentie de l'Ecole de couture de Lausanne. Cette huissière en fonction au Département de l'instruction publique a nom Antoinette Pascarella.

- Mme Heidi DIGGELMANN, professeure de médecine, Prix Cloetta en 1984, présidente de la Commission suisse pour la sécurité biologique, élue Présidente du Conseil de fondation du Fonds nat. suisse de la recherche scientifique dès janv. 97.





Pascale Schneider: aussi à l'aise sur terre que dans son cockeit. DE

- Mme Pascale SCHNEIDER, Bâloise de 21 ans, lieutenante, pilote de jet des forces aériennes suisses. - et, last but not least, et grâce aux administrations postales européennes qui ont décidé du thème "Femmes célèbres" pour leur série de timbres EUROPA, deux écrivaines suisses : Corinna BILLE (née à Lausanne) et Iris von ROTHEN-MEYER.







Nos félicitations très chaleureuses à notre membre MARIANNE HUGUENIN élue Municipale à Renens. Députée très écoutée, médecin, aura-t-elle encore des énergies disponibles pour succéder à Joseph ZIZYADIS au Conseil National ?

Les membres de l'ADF-Vaud adressent leurs meilleurs voeux à MARIANNE HUGUENIN dont elles ont pu, à diverses reprises, apprécier les propos authentiques.

C'est NICOLE GOLAY

qui succède à Françoise PASCHE,
au Bureau cantonal de l'Egalité.
Licenciée en lettres de l'Université de Lausanne
et assistante à la même faculté,
elle achève actuellement une formation
à l'Institut des Hautes Etudes en Administration publique.
Bon vent à la nouvelle Madame Egalité dont nous nous réjouissons
de faire la connaissance.



Place des femmes dans quelques professions

Avocats	1970	1990
Médecins	3,7%	14,1%
Dentistes	13,9%	23,0%
Enseignants dans	13,1%	18,7%
des Hautes écoles	6,7%	15,9%
Journalistes	19,5%	32,5%
Chimistes	8%	11%
Employées de bureau Nettoyage, hygiène	58,1%	71,9%
et soins corporels	65,9%	71,5%
Santé	71,5%	77,2%
Enseignement	50,4%	55%
Commerce	57,7%	57,6%

Source: Maria Charles, *Berufliche Gleichstellung - ein Mythos ?, GeschlechterSegregation in der Schweizerischen Berufswelt*, OFS, Bern, 1995



Simone Hauert.

Une grande militante n'est plus

Simone Hauert est décédée au début du mois d'août après une longue et douloureuse maladie. Journaliste à la plume vive, elle fut de tous les combats en faveur des femmes et surtout de celui du droit à l'avortement.

Elle fut parmi celles et ceux qui lancèrent l'initiative «pour décriminaliser l'avortement», initiative qui fut déposée le 27 décembre 1971, elle fut parmi les membres fondateurs de l'**Union suisse pour décriminaliser l'avortement (USPDA**: février 1973), elle en fut même la première présidente romande aux côtés d'Anne-Marie Rey, coprésidente alémanique. En 1976, l'USPDA dépose une seconde initiative «pour la solution du délai» et retire la première. Mais les Chambres fédérales, comme le peuple refusent toutes les solutions, aussi bien les modérées que l'initiative extrême «pour le droit à la vie». Le problème n'avance pas.

En 1979, Simone Hauert rejoint de jeunes militantes féministes irritées par le fait qu'on en est toujours au même point et crée avec elles une nouvelle Association suisse pour le droit à l'avortement et à la contraception (ASDAC).

En 1993, la conseillère nationale socialiste Barbara Haering Binder dépose une initiative parlementaire demandant que l'interruption de grossesse ne soit pas punissable pendant les premiers mois de la grossesse (solution du délai). L'initiative est activement soutenue par le Groupe de travail «Interruption de grossesse» fondé par l'USPDA et l'ASDAC auxquelles se sont jointes 5 associations dont l'ADF. Les choses ne vont pas vite à Berne : à fin juin 1996, la Commission juridique du Conseil national a terminé son projet de loi... mais Simone Hauert n'aura pas vu l'aboutissement de ce problème auquel elle a consacré beaucoup d'énergie.

Merci Simone, de ta ténacité, de ton entêtement, de ton militantisme infatiqable.

signé: une autre Simone

Interruption de grossesse en Suisse loi, pratiques et prévention	prix: 18 (+ 2 frais envoi)
<i>2ème édition réactualisée et complétée, Brochure de 132 pages</i>	1995
Bulletin de commande à envoyer à l'ASD/	AC, case 12, 1001 Lausanne
Je souhaite obtenir exemplaire(s) de l	a brochure en français □ en allemand □
Nom, prénom	
Date Signature	

Un ami nous a quitté

Cet été, nous avons eu le chagrin d'apprendre le décès de M.François Geyer, journaliste, membre de l'ADF depuis de nombreuses années. Alors qu'il était député au Grand Conseil Vaudois, il avait déposé, en mai 1986, une motion pour que, dans les manuels scolaires, l'homme et la femme aient un rôle équitable dans les schémas décrivant la famille, les sports, les métiers, etc. Cette motion avait été prise en considération et le Conseil d'Etat promit de faire les corrections qui s'imposaient au fur et à mesure de la réédition des manuels. La base de cette motion provenait du travail de membres de l'ADF lausannoise. Lors des travaux du Grand Conseil, le nom de l'ADF fut cité comme François Geyer a soutenu toutes les grandes causes défendues par l'ADF référence. (suffrage féminin, droit matrimonial, égalité) sincères lui disons MERCI et assurons son de nos épouse condo léances. G. Ethenoz-Damond



Assurance-maternité: et si la solution était cantonale?

Promise depuis 50 ans, puisqu'elle est inscrite dans la Constitution fédérale, l'assurance-maternité ne semble pas être pour demain.

L'avant-projet de loi fédérale qui nous était soumis en consultation il y a deux ans prevoyait de creer une assurance perte de gain distincte de l'assurance maladie, d'aligner la durée du congé maternité obligatoire sur celui des pays qui nous entourent et de trouver le financement par un supplément de 0,4% dans les charges sociales. Les réactions contre ce projet pourtant minimal – situation financière oblige – furent telles que notre conseillère fédérale dût se remettre à la tâche. Parmi les opposants, il y a ceux qui ne veulent pas du tout d'assurance maternité, mais il y a aussi ceux et celles qui veulent davantage, c'est-à-dire une assurance étendue aux femmes sans activité salariée et qui confondent une assurance perte de gain avec une allocation de naissance. Demander autant à la fois est suicidaire et risque fort de tout faire capoter.

On n'est donc pas au bout du tunnel!

Savez-vous que le <u>Tessin</u> a trouve une solution cantonale originale : il a intégré de nouveaux types de prestations dans la loi sur les allocations familiales. L'allocation «intégrative» sera versée aux familles de situation modeste jusqu'à ce que les enfants atteignent l'âge de 15 ans et l'allocation dite «de petite enfance» permettra à la mère ou au père de rester à la maison durant les 3 premières années de l'enfant.



Dans le <u>Canton de Vaud</u>, en 1966 (oui! vous avez bien lu : **1966**), une députée fraîchement élue, **Violette Parisod**, avait déposé une motion demandant l'institution d'une assurance-maternité cantonale. L'époque aurait été idéale, il y avait beaucoup d'argent dans les caisses de compensation et le système de financement semblait tout trouvé : un prélèvement sur les salaires servant à la fois à compenser la perte de gain des hommes pendant les semaines de service militaire et celle des femmes pendant les semaines précédant et suivant un accouchement. Mais les esprits n'étaient pas prêts : Violette Parisod demandait que l'assurance- maladie et l'assurance-maternité soient obligatoires pour les personnes de revenus modestes. L'idée de l'obligation de s'assurer choquait encore.

En 1983, reprenant la motion Parisod de 1966, ainsi que deux motions ultérieures, celles de Danielle Perrin et celle d'Anne-Catherine Ménétrey, le Conseil d'Etat répondit que la question de l'assurance-maternité relevait de la LAMA, c'est-à-dire de la loi fédérale, et qu'il n'y avait pas lieu de légiférer sur le plan cantonal.

Une telle affirmation n'est pas un argument incontournable. Cette réponse négative date d'il y a 13 ans. Pourquoi donc n'esssaierait-on pas à nouveau une voie cantonale! Avis aux députées conscientes de l'impasse dans laquelle se trouve ce problème de l'assurance-maternité.

S.Chapuis 14.8.96

Dans la vie courante, chacun-e a tendance à interpréter différemment une idée énoncée, que ce soit en privé, au travail ou en public.

Développement de la conversation dans un groupe d'hommes

de femmes

Sujets de prédilection:

problèmes personnels relations - sentiments comparaison d'expériences anecdotes - sports
politique - argent
voyages - impersonnels.

Préférences :

La femme aime le dialogue, l'échange interactif chacune apporte sa pièce au puzzle; signaux d'écoute et de réception (signes de tête, "mm") échos et réactions; effet thérapeutique. Recherche du compromis. "On se rapproche en dévoilant ses faiblesses".

La femme partage, Elle souhaite une oreille attentive et de l'intérêt véritable. L'homme parle pour informer, il fait peu de confidences, défend plutôt son opinion, avec confrontations plus ou moins vives, débats sur tout et rien, pour le plaisir. Refuse le compromis. "On se met en danger en dévoilant ses faiblesses."

L'homme solutionne. Il donne des conseils pratiques sans s'investir affectivement.

MORALITÉ

Le malentendu provient du fait que les deux parties associent d'autres motivations au même acte. Comme nous sommes généralement peu conscient-e-s de ces différences, il est difficile de les aborder de front. Résultat de ce dialogue de sourd-e-s: un sentiment de mécontentement réciproque. A chacun-e de tenir compte de ces deux langages pour limiter les malentendus.

La pratique de ces deux styles complémentaires est enrichissante, entre partenaires de bonne foi.

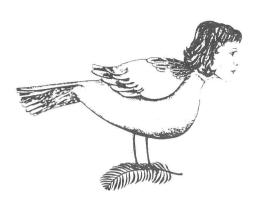
Lire également: "Décidément tu ne me comprends pas" par Deborah Tannen - Ed. Laffont et "Le sexe des émotions" d'Alain Braconnier - Ed. Odile Jacob.

Madeleine Mauron



Tiré de Développement-Entwicklung Helga KOTTHOF / No 48-1996

TA PAIX PAR LES FEMMES?



Quand tu es né Je t'ai trouvé beau Et j'ai dit merci.

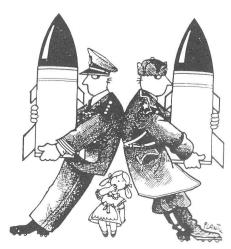
Quand tu as marché
En trébuchant dans la cour
J'ai ri tout haut.

Quand tu battais des mains Devant l'oiseau bleu Je faisais comme toi.

Quand je t'ai vu dans le champ Ecroulé dans ton sang J'ai crié non, pas ça!

Quand je te regarde Triste et mutilé Je me détourne, je pleure Et je maudis les hommes.

Mireille Kuttel



PLON
Reproduit avec l'aimable autorisation des Editions Ploe
PIERRE SUDREAU

LA STRATÉGIE DE L'ABSURDE



outre le corps conquis et le coeur déserté?

Que suis-je,
mon fils chéri, mon père,
outre la terre utile,
outre le sillon fertile,
outre la source vive et du sang et du lait?

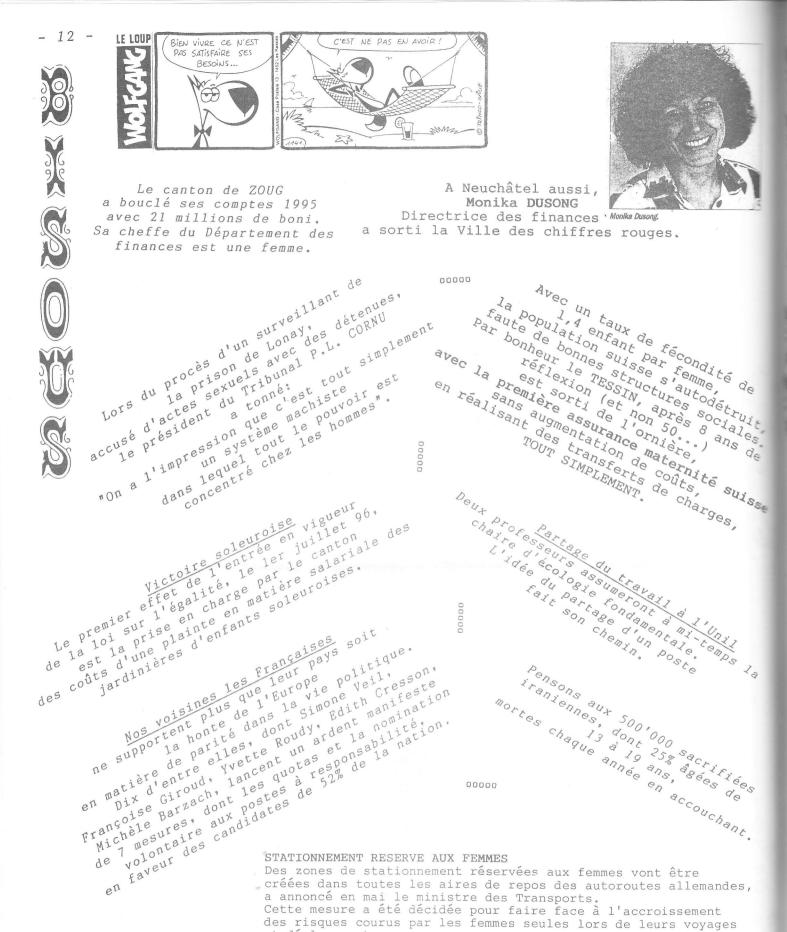
Que suis-je, soeur jumelle perdue ? soeur jumelle avortée ? soeur jumelle quand même ?

Que suis-je donc sinon l'autre part de toi-même ?

Ecimie Clouine Dewourerat Curril 1996







A QUAND UNE TELLE MESURE DANS NOTRE PAYS ?

et déplacements.

00000

à toutes les entreprises qui aident leurs employés à assumer leur rôle de jeunes parents : temps partiel après le congé maternité, horaires flexibles, contribution aux frais de garderie et même ouverture de crèches internes. A Bâle, Roche vient de le faire pour son centenaire. Chez nous, après la SBS, le Crédit suisse, Nestlé, l'Hebdo à Genève pour la première et à Lausanne,... c'est la BCV qui vient d'ouvire la Cabane à Prilly.

consommatrices etaient fières de leur FRC. leur etaient le fait accompli de leur Mises devant inilité soudaine. Invisibilite soudaine préalable consultation préalable la moindre bulletin mensuel. dans leur bulletin mensuel cet

dans leur bulletin perte de cet

leur bulletin perte
la perte
leur perte
la per

Après la La Lamai Dataille les contrôles sont remis en question. La LAMal nous rend malades. gynécologiques echographie, 00000

au professeur historien Georges KREIS qui voudrait supprimer

le droit de référendum...

20000

RIEN NE BOUGE au fond des tiroirs

Aux dernières nouvelles, on estime à plus de 40'000 le nombre d'enfants victimes d'abus sexuels en Suisse. Ce qui n'est guère étonnant, tant que les violeurs se sentiront protégés par des lois complices.

00000

1 zéro pointé à : MIGROS, pour sa publicité

"FINI, LES POIDS LOURDS DE LA CONSERVE" et qui, pour illustrer ladite publicité, met en page une femme plus que ronde, vêtue de rouge. Je présume que cette pub, (conçue par un homme ?), est censée inciter des femmes soucieuses de leur ligne à acheter une nouvelle gamme de conserves. Quant à moi, l'amalgame FEMME-POIDS LOURD au milieu des conserves me met de fort méchante humeur.

00000

fessée

à l'auteur d'un article dans la revue Finalités (avril 1996) qui affirme que «les 24 millions de chômeurs de notre Occident seraient résorbés si les femmes reconnaissaient leur rôle essentiel : la maternité éducative....» Il ignore ce monsieur, qu'il y a plus de femmes que d'hommes dans notre pays et que l'éducation des enfants, cela ne prend pas toute une vie!

00000



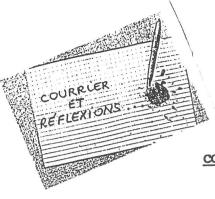
00000 00000

BON ANNIVERSAIRE, petit Tchernobyl, tes papas sont fiers de toi

20000



Ferons-nous encore longtemps les frais de ce type de publicité racoleuse et caricaturale ?



Floriane PARIAT 40, route de Crans 1298 CELIGNY A LA DIRECTION DE LA FEDERATION ROMANDE DES CONSOMMATRICES Rue du Stand 3 Case postale 1211 GENEVE 11

Céligny, le 3 juin 1996

CONCERNE: VOTRE CHANGEMENT DE NOM
FRC = FEDERATION ROMANDE DES CONSOMMATEURS

Mesdames,

J'ai pris connaissance de votre changement de nom en lisant "24 Heures" du 31 mai dernier et en ai été fort surprise.

Vous dites en effet "assumer avec fierté le fait d'être nées d'un mouvement féministe mais vouloir désormais faire coıncider votre nom avec vos activités et votre public-cible".

Mais pouvez-vous me dire quels types d'activités et quel public-cible ? J'avoue ne pas très bien comprendre et serais très heureuse, en tant que femme et consommatrice, que vous m'expliquiez ce qu'implique ce changement de nom et ce qu'il est censé vous apporter.

Ne risquez-vous pas, en changeant de dénomination, de diluer votre spécificité féminine et de perdre tant votre liberté de pensée que d'action ?

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Mesdames, mes salutations les meilleures.

Et voici le résumé de la réponse faite par Madame Lise FERRARI, Présidente de la Fédération romande des consommatEURS, en date du 22 juin 1996 :

1) BREF HISTORIQUE:

En 1959, la Commission romande des consommatrices, qui deviendra la FRC, fonctionnait avec un comité et des membres collectifs venant tous d'associations féminines et familiales (76 en 1964 et 200 membres individuels).

2) QUELS CHANGEMENTS ? Depuis 1964, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Les 40'000 membres individuels, HOMMES ET FEMMES, abonnés à "J'achète Mieux", ont presque complètement remplacé les membres collectifs des débuts.

Les objectifs et le public auxquels le journal s'adresse ont eux aussi évolué. Prioritairement féminin dans les années 60 à 70, le lectorat de la FRC s'est depuis modifié, suivant en cela l'évolution sociale du dernier quart de siècle.

Actifs dans la consommation, les hommes sont de plus en plus nombreux à mesurer leur responsabilité de consommateurs, à chercher de l'information, à recourir aux tests.

3) POURQUOI CE CHANGEMENT DE NOM MAINTENANT ?
Parce que le terme de "CONSOMMATRICES" ne correspondait plus à la réalité et que l'ambiguïté du féminin maintenait une forme de discrimination gênante.

De plus, la nouvelle appellation, plébiscitée le 30 mai dernier lors de l'Assemblée générale, est plus neutre à l'oreille francophone, signifiant aussi bien le féminin que le masculin et permet aussi de sauvegarder le sigle FRC.

Qu'en pensent nos Lectrices ?

Berne - 19 - 21 janvier 1996

5. schweizerischer frauenkongress Se congrès suisse des femmes 5° congresso svizzero delle donne

l'avenir au féminin visionen unserer zukunft donne 2099

Petit rappel

- Les participantes se sont prononcées sur l'imprescriptibilité des attentats à la pudeur au sein de la famille et exigent le lancement d'une campagne nationale de sensibilisation sur la violence contre les enfants, et un soutien des maisons d'accueil pour les femmes par les pouvoirs publics.
- La journée de travail de 6 heures permet aux femmes et aux hommes de mieux concilier travail rétribué et travail familial et bénévole.
- Le Nouvel-homme a résolu à sa façon le nouveau partage des tâches: "Occupe-toi de tout et je ferai le reste". Michèle FITOUSSI, Le Ras-le-bol des superwomen
 - Les hommes veulent maintenant le beurre et l'argent du beurre. Que l'on gagne notre vie et qu'on les traite avec les égards dus aux pourvoyeurs. Denist BOMBARDIER, La déroute des sexes, 1993.
 - L'homme seul a réglé les destinées du monde, et l'état convulsif des sociétés atteste une souffrance profonde. Elle témoigne que l'homme ne peut gouverner seul. Jeanne DEROIN, 1849



Lorsqu'une place politique se libère, beaucoup d'hommes se métamorphosent comme s'ils entraient en rut. Evelyne SULLEROT

Quoi qu'elle fasse, une femme doit le faire deux fois mieux qu'un homme... Heureusement, ce n'est pas difficile. Charlotte WHITTON

Pour réussir comme un homme, il faut travailler comme deux hommes et ce n'est vraiment pas difficile. Pierrette BRES - TF1 10.2.94

L'avenir de l'homme est de devenir un adulte.

Elisabeth BADINTER

10 septembre, 17h30 Coordination romande après Pékin:

« les femmes et l'économie» annexe de l'EPER (maison rose en contrebas) Bd. Grancy 17 bis, Lausanne

13 septembre Centenaire de la mort de Clara Schumann

vernissage et signature de disques, Schwind P1.St François, 17h30 avec Teresa Laredo

18 septembre, Bern, Bureau fédéral de l'égalité : Colloque sur l'évaluation du travail

28 septembre 20ème anniversaire de la Maison de la femme

av. Eglantine 6, Lausanne de 10h à 17h «portes ouvertes»

4-5 octobre 20ème anniversaire de l'ADF de Vallorbe

8 novembre

Colloque à Lausanne (Action bénévole) «Vie associative et bénévolat dans un contexte de lutte contre le chômage»

CENTRE DE LIAISON DES ASS. FEMININES VAUD

ch.du Lignolet 7



Samedi 2 novembre 61e Journée des femmes vaudoises sur le thème de la violence à St-Matthieu, Lausanne.

P.P. 1260 NYON 2			'encourager les femmes à exemule, de contribuer à l'éduca unale, de contribuer à l'éduca les intéressant aux question 'amélioration de la situation me. vement de solidarité Nord-Sud suffrage féminin (L.Ruckstuhl ante de tout parti politique confessionnelle.	ITS DE LA FEMME					postaux 10-23980-	12, 1001 Lausann
d'adresse		77	but d'encourager les femmes ques qu'elles ont obtenus er t communale, de contribuer à es en les intéressant aux à l'amélioration de la s la femme. le mouvement de solidarité l s. dépendante de tout parti pu tière confessionnelle.	POUR LES DROITS				9	- chèques po	se postale 112, 1001
rectifications 552		and	s q omm omm end du	1'ASSOCIATION			té	Signature	m Fr. 40.	A.D.F. case
es rectif N°552		>	our litii le el femmi ille de de de de ière ière tin t	1.4550			Localité		minimum Fr	- 03
Annoncer le selon Al	12.1015.2180 and 12.1	<u>н</u>	L'association a peer les droits por fédérale, cantona tion civique des nationales, trava légale et sociale L'ADF - Vaud a la femmes sans Front Elle a édité l'Hit l'association es Elle est neutre el	adhérer à					annuelle	à envoyer
Anr sel		0	L'association er les droits édérale, cant ion civique d ationales, tr égale et soci ADF - Vaud a emmes sans Fr Ile a édité l association Ile est neutr	désire ao	mo	sse	postal	de tél.	Cotisation	Inscription
-	i	4	ELEAUTH TENED TO THE TENED TO T	Je d Nom	Prénom	Adresse	No p	No d	Coti	Insc

Responsable de la Gazette : le comité ADF YAUD rne, 9 h.30 Hôtel Kreuz, Pro familia "Le partage des ches entre partenaires, avantages pour les familles et société" colloque bilingue sans tratuction simultanée

novembre

Berne, tâches